

Préfecture des Bouches du Rhône

Direction des collectivités locales, de l'Utilité publique et de l'environnement
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux

Dossier de demande d'autorisation d'extension des activités de transit et de stockage

89-2012 A
SEA INVEST Caronte à Martigues

I °

L'enquête publique

Suite à la demande formulée par Monsieur le directeur du site de SEA INVEST Caronte , à Martigues , en vue d'être autorisé à étendre ses activités de transit et de stockage de produits minéraux et de déchets non dangereux , à l'extrémité Est du port de Caronte , sur la parcelle UE1-Z2 entre le canal de Caronte et le boulevard Maritime à Martigues, Il a été déclaré l'exécution de l'arrêté de la Préfecture des bouches du Rhône N° 2012-89A du 27 septembre 2012 par la mise en place d'une enquête publique dans les communes concernées : Martigues et Port de Bouc

Cette enquête publique a reçu l'avis favorable des conseils municipaux par délibération du 16 Novembre 2012 pour Martigues et du 20 Novembre 2012 pour Port de Bouc .

Elle a été réalisée en application du code de l'environnement (articles L122-1 et R122-1 et L 512-1) après avis de l'autorité environnementale références : MB/CN- D/UT -2012 0138 du 19 septembre 2012, conformément aux articles L122-18 et R512-3, R 512-2 à R512-10

Le commissaire enquêteur Guy DELVAS a été désigné par le Préfet des Bouches du Rhône (arrêté :2012-89A du 27/09/2012) et par le Président du Tribunal administratif (décision référence E12000138/13 du 12/09/2012) pour conduire la dite enquête , avec Mr Crespaux en tant que suppléant

Le public a été informé par voie d'affichage par les Mairies ci-dessus citées, par communication Internet, et par la presse locale :

Les 11 octobre et 06 Novembre dans les journaux : La Provence et La Marseillaise

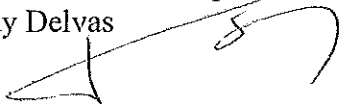
Le dossier d'enquête publique a pu être consulté pendant 33 jours, du Lundi 5 Novembre au Vendredi 7 décembre inclus, aux heures d'ouverture des bureaux des services des communes de Martigues et de Port de B

Les permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées dans les locaux des Mairies les jours et heures suivantes :

Martigues : Lundi 05 novembre de 9h à 12 h
Lundi 12 novembre de 14h à 17h
Lundi 19 novembre de 9h à 12 h
Mercredi 28 novembre de 9h à 12h
Vendredi 7 décembre de 14h à 17 h salle du RC

Port de Bouc : Lundi 5 novembre de 14h à 17h
Lundi 12 novembre de 9h à 12h
Lundi 19 novembre de 14 h à 17h
Mercredi 28 novembre de 14h à 17 h
Vendredi 7 décembre de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur
Guy Delvas



Aix en Provence le 12/12/2012
E12000 138/13

Préfecture des Bouches du Rhône

Direction des collectivités locales, de l'Utilité publique et de l'environnement
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux

Dossier de demande d'autorisation d'extension des activités de transit et de stockage

89-2012 A
SEA INVEST Caronte à Martigues

2°

Rappel des références du dossier

Il s'agit d'une demande concernant un établissement classé ICPE passant de l'obligation à déclaration à celle du régime d'autorisation

Demande formulée par le directeur du site de Caronte de la société SEA INVEST, 13 boulevard Maritime 13500 Martigues, en vue d'être autorisé à étendre ses activités de transit et de stockage de produits minéraux et à réceptionner des déchets non dangereux à l'extrémité Est du port de Caronte, sur la parcelle UE1-Z2 entre le canal de Caronte et le boulevard maritime de Martigues

Référence du dossier de la Préfecture des Bouches du Rhône : 89-2012A du 27/09/2012

Référence du tribunal administratif de Marseille : E. 12000 .138/13 du 12/09/2012

Référence DREAL Paca : MB/CN- D/UT- 2012138 du 19 septembre 2012

Arrêté d'exploitation déclaratif référence : 206-178D du 04/12/2006 concernant le poste 3 des activités nouvelles (stockage couvert)

Copies des annonces légales :

Journal La Provence du 11 octobre 2012

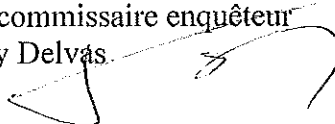
Journal La Marseillaise du 11 octobre 2012

Journal la Provence du 03 novembre 2012

Journal la Marseillaise du 03 novembre 2012

Le commissaire enquêteur

Guy Delvas



Aix en Provence 12/12/2012

E 12000 138/13

1/1

Préfecture des Bouches du Rhône

Direction des collectivités locales, de l'Utilité publique et de l'environnement
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux

Dossier de demande d'autorisation d'extension des activités de transit et de stockage

89-2012A

SEA INVEST Caronte à Martigues

3°

Rapport de l'enquête complémentaire du commissaire enquêteur

Dès l'information de ma nomination et de celle de Mr Crépeaux en tant que suppléant, le 17 septembre, je me suis rendu aux alentours de SEA INVEST pour un repérage général et prendre quelques photos de la situation actuelle

Après dépouillement du dossier SEA INVEST classeur SECOMAT de septembre 2012 (reçu le 5 octobre) un rendez vous a été fixé le 12 octobre avec le directeur du site Mr Corriez.

Mr Crépeaux et moi avons pu visiter la totalité du site SEA INVEST, ainsi que celui, en travaux de GDE et pu y faire quelques photos. Nous avons obtenu les réponses aux différentes premières questions que nous nous étions posées à la première lecture du dossier

SEA INVEST est implantée sur la parcelle UE3-Z2 secteur UEA du POS de Martigues

Les zones de stockage sont, déjà, bien couvertes de dalles en béton étanche façonnées en « dos de tortue »

Il existe bien, coté parc à ferraille, des caniveaux de récupération en béton, avec grille (sans savoir clairement où ils se déversent ?)

Ailleurs, les eaux de ruissellement sont actuellement dirigées vers des caniveaux périphériques, en terre, l'évacuation se faisant par évaporation naturelle ? Ces caniveaux devraient être réhabilités (terrassment) dès lors que le réseau d'incendie sera mis en service (pas de planning ?)

Le réseau d'incendie est en place, y compris le canon et la rampe d'aspersion côté hangar plat, la station de pompage est, elle, à ce jour, en cours de finition

Concernant les émanations de poussières des silos, nous montrons, à Mr Corriez, la photo prise le 17/09 ?! Le chargement doit s'effectuer par le haut des silos, le godet laissé suffisamment longtemps suivant les recommandations du BREFI

Concernant les bruits, la colline paraît être un bon « anti- bruit » naturel pour les résidents situés uniquement au nord de cette colline

Mr Corriez nous informe ne pas avoir eu d'incident quelconque avec le voisinage, pas de manifestation, pas de plainte du voisinage

A sa connaissance, il n'y a pas eu non plus de problèmes particuliers d'écoulements des eaux lors de violents orages

Pas d'incidents notoires sur les silos

A noter que dans le dossier les silos repère : 7/8/9 ne font l'objet que d'un projet à long terme.

Nous signalons à Mr Corriez que dans le dossier :

A) Activités nouvelles, paragraphe 3 - 2 il n'y a pas de poste 3 ? = en fait il s'agit du bâtiment de stockage couvert ayant fait l'objet d'un arrêté précédent (les références nous seront communiquées le lendemain il s'agit de ;

Déclaration d'une station de transit de produits minéraux purulents d'une capacité de 2250 M3, Références : 206-178D du 04/12/2002

B) Il n'y a pas d'annexe 3 ? = c'est le même document que la partie 3 : description de l'installation

Un courriel de confirmation de ces points et de quelques autres questions, est adressé à Mr Corriez le 12/10

Un des thèmes principaux des préoccupations évoqué par les Mairies , est la circulation des poids lourds , ainsi que la réhabilitation de la voie ferroviaire existante, notamment pour les liaisons de transit entre SEA INVEST et KERNEOS à Fos

Pour cela, le 08 novembre je me suis rendu à la gare de Fos, puis chez KERNEOS, pour vérifier l'existence éventuelle d'un ancien raccordement à l'Usine dénommée, alors, Ciments Lafarge

Kernéos a eu la sympathie de me recevoir à l'impromptu et me donner quelques chiffres de tonnage d'échange entre eux et Sea Invest, ce qui m'a permis d'établir quelques premiers ratios du nombre de poids lourds par jour : 110400 tonnes de bauxite /an en camions de 31 tonnes de moyenne /250 jours = 14 camions par jour

Ce qui, à priori, ne justifierait pas l'investissement important de la remise en service de la voie ferroviaire et de la création d'un accès Kernéos , PAR et POUR Kernéos seul .

Ce même jour, je suis également allé vérifier le parcours emprunté par les camions, vers Martigues (notamment la route de port de Bouc, laquelle est préoccupante, compte tenu des écoles, commerces, habitations, voir les photos), puis le parcours emprunté vers Port de Bouc et notamment le passage du tunnel ferroviaire h : 3,60 ml largeur de voie 4,60ml (voir les photos) sachant que cet endroit est la limite de territoire Port de Bouc/Martigues Voir la désignation du lieu des photos sur le plan de Martigues modifié manuellement et joint en annexe

Enfin, j'ai établi, officieusement, un relevé, ponctuel, de la circulation sur le boulevard maritime, le but étant de dissocier les entrées et sorties Sea Invest / GDE ,du reste de la circulation, laquelle n'est pas des moindres :

Boulevard Maritime 124 mouvements de VL dont 12 SEA INVEST / GDE
29 mouvements de PL dont 12 SEA INVEST /GDE

Concernant le réseau d'incendie commun à SEA INVEST et GDE , le 9 novembre je me suis fait confirmer, par le SDIS, que celui-ci avait bien été consulté par Sea invest pour la conception de ce réseau d'incendie et qu'un avis favorable avait été émis

Le 15 Novembre, pour faire suite aux questions posées, par courriel le 05 /11, à SEA INVEST , un nouveau rendez vous est pris , avec Mr Corriez (sans Mr Crépeux) pour confirmer et commenter les questions posées et notamment obtenir un tableau récapitulatif : spécifiant par produit : le tonnage actuel , le tonnage futur ,mode d'importation/exportation , nombre de camions correspondants (voir réponse du 16 courant , laquelle réponse accompagnée du complément d'informations du paragraphe 4-5 de l'étude d'impact , sera versée aux dossiers de consultation présents dans les mairies)

Ce même 15 novembre, nouveau relevé ponctuel de circulation boulevard Maritime, lequel confirmera : 10 mouvements de poids lourds et 12 mouvements de véhicules légers concernant SEA INVEST /GDE pour 51 autres VL et 7 autres PL

Le 19 Novembre j'ai interrogé la police de Martigues pour connaître l'accidentologie de ces dernières années sur la route de Port de bouc, passage des camions vers Martigues
Une réponse par E mail le 20 nous confirmera, qu'en deux ans, il y a eu 9 accidents corporels, mais aucun imputable à des poids lourds.

Ce 19 Novembre, suite aux questions posées par Mr Etienne lors de la séance de réception du public à la Mairie de Martigues, un nouveau courriel est transmis à Mr Corriez

Le 26 Novembre,un premier courriel de réponse de Mr Corriez (voir annexes) puis un second confirmant que le principe de la réhabilitation de la voie ferroviaire de Caronte a été adopté par la Direction du GPMM (voir annexes)

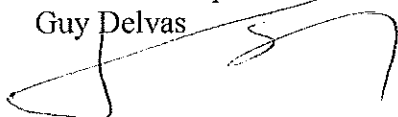
Depuis le 26 Novembre : RAS

Le 7 Décembre : Clôture de l'enquête publique à Port de Bouc puis à Martigues

Le 10 Décembre : Confirmation téléphonique de la clôture d'enquête à Mr Corriez SEA INVEST et à Mr Crépeux (suppléant)

Le commissaire enquêteur

Guy Delvas



Aix en Provence le 12/12/2012

E 12000 138/13

3/3

Préfecture des Bouches du Rhône

Direction des collectivités locales, de l'Utilité publique et de l'environnement
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux

Dossier de demande d'autorisation d'extension des activités de transit et de stockage

89-2012 A
SEA INVEST Caronte à Martigues

4°

Liste des documents complémentaires du dossier

Quelques photos du commissaire enquêteur (CE) prises sur sites le 17/09/12

Quelques photos du CE prises sur le site le 12/10/2012 lors de la première visite à SEA INVEST

Photos CE prise le 22/10/12 (Affichage Martigues)

Photos SEA INVEST transmises, par courriel, par Mr Corriéz, le 15/10/12, donnant un aperçu du site, passé, et actuel, ainsi que du type de transbordement navire / navire

Copie d'une cartographie des trajets routiers, issue du dossier GDE, transmise par la Mairie de Martigues

Copie du courriel de SEA INVEST, du 24/10/12 joignant un plan de recommandations d'accès des camions, sur le site de SEA INVEST/GDE, depuis la RN 568

Copie du courriel de Mr Perfetti (mairie de Port de Bouc) du 6/11/2012(joint au registre)

Quelques photos du CE prises le 08/11/12 : passage tunnel ferroviaire coté Port de Bouc, route de port de bouc à Martigues, éléments de la voie ferroviaire « existante »

Plan de Martigues, complété manuscrit par le commissaire enquêteur : repérage des photos, des limites de territoire Martigues /Port de Bouc

1/2

Copie du courriel de la Police Nationale de Martigues

Copie des courriels d'échanges commissaire enquêteur /SEA INVEST :

Du CE à SEA INVEST les 12 et 15/10 et réponse du 17/10

Du CE à SEA INVETS le 22/10 et réponse du 24/10

Du CE à SEA INVEST le 10/11

Du CE à SEA INVEST le 5/11 et réponse du 16/11

DU CE à SEA INVEST le 19/11 et réponse du 26//11

AUTRES :

Copie du sommaire général du dossier SECOMAT réalisé pour SEA INVEST

Copie du sommaire des annexes

Copie d'un extrait du dossier GDE : Résumé non technique pages : 5à 9/132 remis, pour information, par Mr Boullerme , Mairie de Martigues

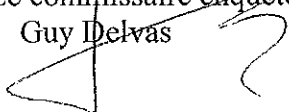
Pour mémoire :

Délibération des conseils municipaux de

Martigues le 16/11/2012

Port de Bouc le 20/11/2012

Le commissaire enquêteur
Guy Delvas



Aix en Provence le 12/12/2012

E 12000 138/13

2/2

Préfecture des Bouches du Rhône

Direction des collectivités locales, de l'Utilité publique et de l'environnement
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux

Dossier de demande d'autorisation d'extension des activités de transit et de stockage

89-2012 A
SEA INVEST Caronte à Martigues

5°

Liste des documents initiaux du dossier de l'enquête

Dossier SECOMAT de septembre 2012, reçu le 05 Octobre 2012

A noter pour ce dossier : Annexe III n'existe pas dans le présent dossier (voir partie III)
Partie I (lettre de demande) paragraphe 3.2 activités nouvelles, sur
le plan il n'y a pas de poste 3

Lettre de la Préfecture des bouches du Rhône, du 19 Septembre 2012(1 page) désignant le
commissaire enquêteur et son suppléant

Lettre de la préfecture des Bouches du Rhône à SEA INVEST, le 27 septembre 2012 (1 page)
indiquant la recevabilité du dossier

Avis d'enquête 2012-83 A du 27 septembre 2012 (2 pages)

Arrêté 2012-89A du 27 Mai 2012 (5 pages)

Lettre de la préfecture des Bouches du Rhône, du 27 septembre 2012 à Madame le Maire de
Port de Bouc (2 pages)

Lettre de la préfecture des Bouches du Rhône, du 27 septembre 2012 à Monsieur le Maire de
Martigues (2 pages)

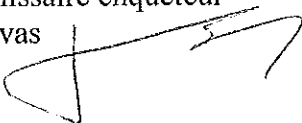
Avis de l'autorité environnementale références : MB/CN- D/UT 20120138 du 19 septembre
2012 (6 pages)

Lettre de SEA INVEST à Monsieur le Préfet, en date du 01 février 2102 (2 pages) dépôt du
dossier de demande d'autorisation d'exploiter, citation des références environnementales
prises en compte

Lettre de SEA INVEST à Monsieur le Préfet , en date du 01 février 2012 (1 page)
demandant l'autorisation de l'intégration , au dossier , du plan d'ensemble au 1/500 au lieu du
1/200 ième

le commissaire enquêteur

Guy Delvas



Aix en Provence le 12/12/2012
E12000 138/13

1/1

Préfecture des Bouches du Rhône

Direction des collectivités locales, de l'Utilité publique et de l'environnement
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux

Dossier de demande d'autorisation d'extension des activités de transit et de stockage

89-2012 A

SEA INVEST Caronte à Martigues

6°

Déroulement de l'enquête publique

Celle-ci sera faite dans les locaux de l'hôtel de l'agglomération (CAPM) avenue Louis Sammut 13500 Martigues, au 1^{er} étage salle de réunion, ainsi qu'à la mairie de port de Bouc, service urbanisme, cours Landrivon 13110 Port de Bouc, salle des archives

05/11/2012, 1^{ère} Journée CAPMartigues de 9h à 12h

Monsieur Boullierme, chef de service environnement formule verbalement, sa critique générale du dossier, les réticences vont vers : la circulation des poids lourds (l'augmentation de trafic annoncée de 70 poids lourds à 100 est intolérable), la pollution environnementale en terme de poussières et de bruits, le bien fondé de l'étude du réseau d'incendie, l'inexistence dans le dossier des dispositions prises par SEA INVEST compte tenu de sa situation dans la zone Zt2 ;

En fait, pratiquement les mêmes que pour le dossier précédent concernant le voisin, partenaire de SEA INVEST, la société SGE (dossier pour lequel la Mairie de Martigues a donné un avis favorable avec réserves). Il réitère le souhait de la remise en service de tout ou partie de la ligne ferroviaire

Mr Boullierme remet, ce jour, au commissaire enquêteur, pour information, le projet de délibération qui sera présenté en délibération du conseil municipal du 16 Novembre
Enfin Mr Boullierme rappelle sa suspicion à l'égard de GDE qui avait entamé les travaux avant le résultat de l'enquête publique

Il n'y a pas eu de visite du public ce jour

05/11/2012 : 1^{ère} journée Mairie de port de bouc de 14h à 17 h

Paraphe et date du registre d'enquête publique, pages 1/16 à 16/16

Monsieur Perfetti chef du service prévention des risques, formule, verbalement, les mêmes critiques que Mr Boullierme avec qui il dit être en rapports étroits

Sur le dossier GDE, la Mairie de Port de Bouc a, elle, donné un avis défavorable

Le grand soucis de Mr Perfetti est la circulation des poids lourds venant et allant à Kernéos Fos sur mer, lesquels en empruntant le boulevard maritime passent par le seul passage possible à savoir le tunnel ferroviaire et la rue de la Gafette, qui selon lui, détériorent la chaussée et sont dangereux

Monsieur Perfetti concrétisera ses critiques et (ou) réserves par un courriel adressé, le 06/11, au commissaire enquêteur (document joint aux pièces du dossier)

Il n'y pas eu de visite du public ce jour

Ce 5/11 un premier questionnaire récapitulatif est transmis, par le commissaire enquêteur, à Sea Invest, Mr Corriez

Le 06/11 accusé de réception du E mail de Mr Perfetti

Le 07/11 relance au prés de Mr Corriez

Le 08/11 Le commissaire enquêteur se rend sur site pour effectuer un « comptage » des PL et VL sur le bd Maritime en dissociant les entrées et sorties SEA INVEST / GDE, puis pour effectuer un repérage, avec photos, des différents parcours empruntés pas les PL .
Ensuite tentative de retrouver l'existence éventuelle d'un ancien raccordement ferroviaire avec Kernéos Fos (alors Ciments Lafarge), puis visite chez Kernéos pour obtenir des informations de tonnages d'échanges entre Kernéos et Sea Invest

12/11/2012 , 2 ième journée , Mairie de port de Bouc de 9h à 12h

Il n'y a pas eu de visite, ni demande de renseignement de la part du public

Nouvel échange, verbal, avec Mr Perfetti , le commissaire enquêteur confirme les actions menées en attente de retour

Le commissaire enquêteur fait part de son interrogation concernant l'affichage actuel

12/11/2012 : 2 ième journée, CAP Martigues de 14h à 17 h

Présentation du registre d'enquête et paraphe et date des pages 1/16 à 16/16

Il n'y a pas eu de visite ni de demande de renseignement de la part du public

Il n'y a pas eu d'intervention de Mr Boullerme , ni de visite du public ce jour

Rendez vous est pris avec Mr Corriez pour le 15/11

15 /11/2012 rendez vous sur site avec Mr Corriez

Nouveau pointage, ponctuel, de circulation

Etude des questions posées par message du 05/11 et SMS du 07/11

Une note additive au paragraphe 4-5 de l'étude d'impact sera rédigée par SEA INVEST , cette note sera à porter au dossier , elle comprendra notamment un tableau récapitulatif , par matières des tonnages actuels et futurs , du type import /export , des nombres de camions actuels et à venir , y compris les échanges avec Kernéos Fos , ainsi que les éléments demandés par le courriel du commissaire enquêteur

16/11/2012 : réception du dossier complémentaire de SEA INVEST
Réception du courriel de la Préfecture Mr Arguimbaud précisant les points demandés sur les affichages et ouverture des registres d'enquête

19/11/2012 : 3^{ème} journée , CAP Martigues de 9h à 12h

Nouvel échange verbal avec Mr Boullerne , à qui je présente le document explicatif et complémentaire de SEA INVEST , une copie est versée au dossier de consultation du public
Sur ce document apparaît notamment que le flux de camions supplémentaires ne sera pas de +30 mais seulement de + 10 camions par jour
Ce document n'a donc pu être présenté à la délibération du conseil municipal du 16 courant

Visite de Mr ETIENNE Gérard membre du conseil municipal de Martigues, celui-ci dépose, sur le registre, plusieurs questions d'ordre sécurité et prévention
Ces questions sont transmises le jour même à SEA INVEST

Pas d'autre visite du public

19/11/2012 : 3^{ème} Journée, Mairie de Port de Bouc de 14h à 17 h

Echange rapide avec Mr Perfetti , le commissaire enquêteur lui présente le document explicatif complémentaire de SEA INVEST , une copie est versée au dossier de consultation du public
Sur ce document apparaît notamment que le flux de camions supplémentaires ne sera pas de +30 mais seulement de +10 camions par jour
Ce document sera présenté à la prochaine délibération du conseil municipal

Pas de visite du public ce jour

28//11/2012 4^{ème} journée, Mairie de Martigues de 9h à 12 h

Echange verbal avec Mr Boullerne , le conseil municipal a donné un avis favorable , avec réserves ? Sans plus de détails
Le commissaire enquêteur confirme que le 7/12 devront lui être transmis : le dossier technique complet de consultation, l'original du registre d'enquête, le certificat d'affichage, et le rapport de délibération du conseil municipal
Le commissaire enquêteur informe Mr Boullerne du courriel de SEA INVEST confirmant que le GPMM avait adopté le principe de la réhabilitation de la voie ferroviaire de Caronte

Pas de visite du public

28//11/2012 4^{ème} journée, Mairie de Port de Bouc de 14h à 17h

Pas de concertation avec Mr Perfetti , un courriel lui a été adressé ce 27 courant lui confirmant la position de GPMM quant au réseau ferroviaire de Caronte

Pas de visite du public

7/12/2012 5 ième et dernière journée, Mairie de Port de Bouc de 9h à 12h

Pas de visite du public

Pas d'entretien avec Mr Perfetti

Clôture du registre d'enquête publique, avec, en annexe :

Courriel de Mr Perfetti du 6/11/2012

Courriel de SEA INVEST du 16/11/2012

7/12/2012 5 ième et dernière journée, Mairie de Martigues de 14h à 17h (salle de réunion du Rc)

Pas de visite du public

Entretien bref avec Mr Boullermé

Clôture du registre d'enquête publique, avec en annexe :

Courriel de SEA INVEST du 16/11/2012

Le commissaire enquêteur
Guy Delvas



Aix en Provence le 12/12/2012
E12000 138/13

Dossier de demande d'autorisation d'extension des activités de transit et de stockage

89-2012 A

SEA INVEST Caronte à Martigues

7°

Réserves et constats du commissaire enquêteur

Le dossier réalisé par SECOMAT pour le compte de SEA INVEST est relativement complet, mais complexe, parfois difficile à exploiter, l'emploi du présent et du futur ne favorise pas la compréhension de ce qui est réellement fait ou en place, de ce qui le sera ?

On regrettera qu'il n'y ait pas eu, en son temps, de concertation SEA INVEST / GDE/ Mairies de Martigues et de Port de Bouc /GPMM

Pour le chapitre concernant le nombre de véhicules VL et PL entrant et sortant de SEA INVEST /GDE on regrettera que la modification apportée, après demande de détails, n'ait pas été traitée à l'origine !!!!

La présentation récente du dossier GDE est un facteur d'activation des inquiétudes
Le projet SEA INVEST associé à celui de GDE sont situés sur le territoire de Martigues, mais excentré par rapport à la ville et en dehors du champ visuel de la cité, masqué par le remblai et l'ouvrage d'art du franchissement ferroviaire du canal de Caronte. Au delà de cette limite physique c'est le domaine de GPMM

Concernant le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), même si celui-ci, concernant le périmètre de la plate forme multi exploitations du site de Lavéra, n'est pas encore finalisé, on regrettera de ne pas trouver, distinctement, dans le dossier les dispositions préventives mises en place actuellement

La récupération des eaux de ruissellement et de son traitement par, et chez GDE n'est pas associée à un planning ? En attendant, cela reste un déversement dans des caniveaux périphériques de terre, sans contrôle, en évaporation naturelle !

Vu l'avis favorable de l'autorité environnementale ref MB/CN- DUT- 20120138 du 19 septembre 2012 concernant la qualité et le contenu du dossier, lequel confirme qu'en fait il s'agit d'une régularisation d'une DDAE déjà active et admise, avant un nouveau prévisionnel d'augmentation d'activités (entre autre celle générée par les accords de partenariat avec GDE, futur voisin)

Vu la confirmation que les transits entre Kernéos Fos et Sea Invest ne justifieraient pas, PAR et POUR, Kernéos seule, le coût de remise en service de la ligne ferroviaire existante et que, par ailleurs, SEA INVEST confirme que le GPMM a récemment, adopté le principe de la réhabilitation de cette même voie ferrée

Vu que les transits actuels des VL et PL, tant sur le boulevard maritime que sur la route de port de bouc à Martigues (dont tous ne sont pas imputables aux entrées et sorties SEA INVEST /GDE) sont, malgré tout « tolérés » en l'état et que l'augmentation nouvellement déclarée par SEA INVEST ne sera que de + 10 camions/jour

Vu que l'accidentologie actuelle, relevée sur la route de Port de Bouc à Martigues, empruntée quotidiennement par les poids lourds, n'est pas imputable à ces poids lourds

Vu qu'à la déclaration de SEA INVEST, il n'y a pas eu de plainte ou mise en demeure signifiée ces dix dernières années relevant d'un problème ou d'une nuisance environnementale

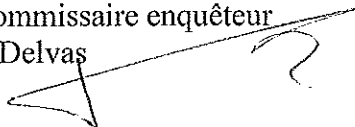
Vu la confirmation de validation des moyens de lutte contre l'incendie communs à SEA INVEST et GDE

Vu que SEA INVEST confirme répondre favorablement aux exigences de la Zone Zt2 (zone de protection éloignée) définies par le PLU de Martigues et vu la réponse de SEA INVEST par courriel du 26/11/12

Vu que le public ne s'est que très peu manifesté (1 seule personne) et ou aura demandé à consulter le dossier pendant l'ouverture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur n'émet pas de réserves formelles, particulières, concernant cette demande et confirme que, compte tenu de ce qui précède et des différents renseignements et confirmations formulées par SEA INVEST pendant l'enquête, il ne sera pas demandé de « mémoire » complémentaire à SEA INVEST

Le commissaire enquêteur
Guy Delvas



Aix en Provence le 12/12/2012
E 12000 138/13

Préfecture des Bouches du Rhône

Direction des collectivités locales, de l'Utilité publique et de l'environnement
Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux

Dossier de demande d'autorisation d'extension des activités de transit et de stockage

89-2012 A
SEA INVEST Caronte à Martigues

8°

Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Conformément à l'arrêté de la Préfecture des Bouches du Rhône direction 2012 -89A du 27/09/2012, l'enquête publique s'est réalisée sur une durée de 33 jours , du lundi 05/11/2012 au vendredi 07/12/2102 inclus dans les locaux des Mairies de Martigues et Port de Bouc

Le commissaire enquêteur Guy Delvas , ainsi que Mr Alain Crépeaux en tant que suppléant , ont été désignés par Monsieur le Président du tribunal administratif de Marseille pour conduire la dite enquête : décision E 12000 138/13 .du 12/09/2012

Le public a été informé par voie d'affichage en divers points des communes et à proximité du site de SEA INVEST à Caronte, ainsi que par Internet (résumé non technique) et par presse locale (la Provence et la Marseillaise les 11/10 et 3/11/2012)

Le conseil municipal de la Mairie de Martigues a donné un avis favorable avec réserves
Le conseil municipal de Port de Bouc adonné un avis favorable avec réserves

Le dossier d'enquête a pu être consulté aux heures d'ouverture des bureaux des services des différentes Mairies

Une personne a inscrit des annotations sur le seul registre de Martigues le 19/11

Il n'a pas été émis de réserves particulières par quelque autorité que cela soit, quant à la demande telle que formulée et complétée par SEA INVEST

Le dossier présenté par SEA INVEST est conforme aux règles et impositions du code de l'environnement

Le dossier a reçu un avis favorable de l'autorité environnementale ref :MB/CN-D/UT-2012.138 du 19/09/2012

Le site existant n'est pas situé à proximité immédiate d'une zone protégée, le projet n'est pas concerné par une protection réglementaire (en attente de confirmation du périmètre d'enclave du PPRT) ni par un inventaire signalant un intérêt environnemental

Le site n'est inclus, ni dans une zone ZNIEFF terrestre, ni dans un parc naturel régional, ni dans une zone Natura 2000, les zones agricoles les plus proches sont à plus de 2 km

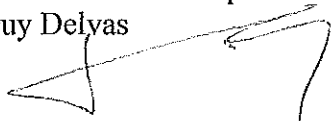
Le PPA 13 (plan de protection de l'atmosphère des Bouches du Rhône) a été approuvé par arrêté préfectoral le 22/08/2006, et modifié par arrêté préfectoral du 7/12/2006
Les activités actuelles et projetées de SEA INVEST sont déclarées, par lui-même, compatibles avec ce PPA 13

Les modifications apportées ne comportent aucune phase de chantier (autre que la création de la mise en place des moyens de lutte contre l'incendie), ni de création ou d'agrandissement de locaux

Les visites sur site et alentours, les informations obtenues n'ont pas généré d'autres réserves particulières du commissaire enquêteur (voir document : réserves du commissaire enquêteur)

L'ensemble de ces éléments nous conduit à donner **un avis FAVORABLE**

Le commissaire enquêteur
Guy Delyas



Aix en Provence le 12/12/2012
E 12000 138/13

2/2